



www.andel.fr

AU COUR' ANDEL



N° 41
Juin à Sept. 2023

L'édito

Infos pratiques

Mairie

7, rue Abbé Hingant
☎ 02.96.31.10.04
Ouv. du lundi au vendredi,
8h30/12h30 - 14h/17h
Fermée le mardi après-midi
Permanences élus tous les
samedis matin de 10h00 à midi.
accueil@mairieandel.fr
www.andel.fr

Restaurant scolaire

☎ 02.96.31.13.03

Garderie municipale

☎ 02.96.34.77.78

École Sainte-Anne

☎ 02.96.31.11.19
ec022.andel@e-c.bsh

A peine le sable enlevé de vos pieds, les revoilà déjà cachés sous le bureau... et oui, la rentrée est bien là...

La collectivité d'ANDEL s'est remise au travail pour améliorer votre cadre de vie et faire progresser le bien-vivre ensemble.

Parmi les sujets qui mobilisent :

- **la réouverture imminente de votre boulangerie**
En effet, à la satisfaction de tous, deux jeunes gens et leur bébé arrivant du Sud, vont prochainement vous accueillir dans leur nouvelle boulangerie renommée : « Le Panier d'Andel » (cf. page 11 de ce magazine) ;
- **la rencontre citoyenne** prévue le 16 octobre prochain 20h00 - salle Méridel pour échanger sur le réaménagement prochain du bourg.
Cette réunion permettra de répondre à vos questions et d'échanger avec le Maître d'Oeuvre qui sera présent pour que ce projet corresponde à vos attentes.
- **l'arrivée de la fibre optique** prévue au second semestre 2024 (les gens concernés trouveront joint à ce magazine, le courrier de demande d'élagage).
- **poursuivre la dynamique locale**... grâce aux nombreux bénévoles andelois engagés sur la commune qui organisent et participent aux animations. Le calendrier des festivités sera calé lors de la réunion association du 2 octobre.
Après une très belle édition 2023 du festival ANDEL'IR, l'association nous présente son nouveau bureau et ses projets pour 2024 (cf. page 13). Les autres associations (Comité des Fêtes, Club de la Joie de Vivre, L'Avant-Garde, la Clé des Champs, Foot'CAMP...) sont également mobilisées sur leurs prochains événements.

Pour les élus, la rentrée a eu lieu le 4 septembre dernier, avec la tenue du conseil municipal.

N'hésitez pas, par ailleurs, à nous solliciter en mairie (permanences élus tous les samedis matins de 10 à 12 heures), car les échanges directs et fréquents sont précieux pour ajuster l'action publique.

*Bonne lecture de ce 41^{ème} « Au Cour'Andel » et bonne rentrée à toutes et tous !
Avec mon dévouement,*

Nicole POULAIN
Maire

SOMMAIRE

Editorial	1
PV des conseils	2-7
Avis de travaux	8
Rencontre citoyenne – Les aînées.....	9
Infos diverses	10
La Boulangerie d'ANDEL.....	11
Echos des associations.....	12-13
Lamballe Terre & Mer.....	14-15
Murmures du Gouessant.....	16

CONSEILS MUNICIPAUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2023



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire,
M. Mme. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,
M. Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude, LE BOEDEC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, PERIGOIS Emmanuel, RONDEL Daniel, Mme RAMAGE Soizic.
SECRÉTAIRE : Mme BOURDÉ Sylvie

MOTION DE SOUTIEN POUR PROTEGER ET SOUTENIR LES ELUS CONTRE LES AGRESSIONS

Madame le Maire présente au conseil municipal le Communiqué de presse de L'AMF France Urbaine du 17/05/2023 et l'email de L'AMF 22.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la motion de soutien ci-dessous

Face à la montée des menaces, insultes et agressions envers les élus, notamment les Maires, le Conseil municipal d'Andel exprime unanimement sa solidarité envers tous les élus et les agents, victimes de ces actes et sa condamnation de ces actes. Il dénonce notamment les tentatives d'homicide envers les maires de Saint-Brévin-les-Pins et de la Maire de Plougrescant, commune des Côtes d'Armor. Aucune collectivité, aucun élu ne semble désormais à l'écart de ces menaces diverses et variées. La Commune d'Andel s'associe aux démarches des associations d'élus exigeant de l'État des mesures fortes et immédiates afin d'enrayer cette spirale de violences verbales et physiques. Les Maires et les élus locaux sont les sentinelles de la République.

CONVENTION D'ADHESION A L'Agence Locale de L'Energie et du Climat (ALEC) 2023-2026.

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de renouveler l'adhésion de la commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat. Cette association, fondée en 2010 par les EPCI composant le Pays de Saint-Brieuc, met en œuvre trois missions principales :

- L'information, la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement aux particuliers notamment pour des travaux de rénovation énergétique et la lutte contre la précarité énergétique en lien avec les plateformes de l'habitat,
- Le suivi énergétique du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie (CEP)
- L'accompagnement à la définition, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques territoriales en matière de transition énergétique, de lutte et d'adaptation au changement climatique.

Le service de Conseil en Energie Partagé a pour objectif d'aider les communes adhérentes à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre notamment par une bonne gestion de leurs consommations d'énergie :

- en établissant un bilan énergétique du patrimoine, actualisé régulièrement, grâce à un suivi des factures
- en identifiant les dérives de consommation et les équipements les plus énergivores
- en formulant des préconisations d'optimisation, d'amélioration ou de travaux de réduction de la consommation énergétique
- en accompagnant la commune dans ses choix et dans ses projets, pour apporter des idées, des conseils, et des analyses.

Six conseillers thermiciens assurent ce service pour l'ensemble des collectivités adhérentes sur le territoire, d'où l'intitulé « **Conseil en Energie Partagé** ». Afin de continuer de bénéficier de ce service, la commune doit renouveler son adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour une durée de 4 ans (2023 – 2026).

La cotisation est fixée à **0,88€ /habitant / an** (avec revalorisation annuelle de 1,5%), sur la base de la population municipale INSEE en vigueur. Soit, pour notre commune, une cotisation de 0,88 € x 1 144 hab = **1 006,72 €**.

Il faut noter que l'économie d'énergie moyenne déjà générée par le service CEP auprès des communes adhérentes est évaluée à 3,63€/hab/an, et que le potentiel s'élève à près de 6,40€/hab/an. La mission de Conseil en Energie Partagé bénéficie par ailleurs de cofinancements apportés par les agglomérations de Saint-Brieuc et Lamballe et par le Syndicat Départemental d'Energie.

La commune doit également renouveler le mandat de l'élu référent à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat qui la représentera dans les instances de l'association (Assemblée générale, Comité de pilotage du CEP...). Cet élu sera l'interlocuteur privilégié des élus et salariés de l'ALEC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable à la ré-adhésion de la commune,**
- **Accepte de verser la cotisation annuelle fixée à 0,88 € par habitant et par an soit 1 006,72 € (avec une revalorisation de 1,5% chaque année),**
- **Désigne Mr Dany ROBERT comme élu référent, représentant la commune au sein de l'ALEC, et interlocuteur privilégié de l'ALEC.**
- **Donne mandat à l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc pour agir en son nom et pour son compte dans la mise en place des espaces clients et la consultation des données de consommations et de dépenses d'énergie et d'eau, relatives aux établissements propriétés de la collectivité auprès des fournisseurs d'énergie (gaz, fioul, électricité, carburants, etc...) et d'eau.**
- **Autorise l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc à procéder à la collecte, à la visualisation et au traitement de ces données en lien avec les flux (énergies, eau, carburants, etc..). Exception faite du logiciel de gestion des flux mutualisé (SDE22, EPCI, ALEC, Communes). Ces données conservent leur caractère confidentiel et ne font l'objet d'aucune transmission sans accord de la collectivité de quelque manière et sur quelque support que ce soit.**
- **S'engage à prendre les mesures nécessaires pour réunir et transmettre les factures de consommation d'énergie des bâtiments et à faciliter le travail du CEP, pour établir un bilan énergétique du patrimoine communal.**
- **Prend note de la nécessité d'associer systématiquement le Conseiller en Energie Partagé pour les projets actuels et à venir de la commune et demande qu'une information soit faite auprès des Services Techniques de la commune,**
- **Mandate Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.**

PROGRAMME DE VOIRIE RURALE 2021-2023, MODIFICATION N°1

Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que par convention de mandat en date du 09 juillet 2021, la commune a délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie rurale à Lamballe Terre & Mer pour la période 2021-2023. Dans ce cadre, LTM a passé un accord cadre de travaux à bons de commandes pour ladite période, qui a été attribué à la société EUROVIA Bretagne. Cet accord cadre comprend une formule de révision des prix contractuelle, basée sur les indices TP01 (indice général travaux publics), et TP09 (fabrication et mise en œuvre des enrobés).

Le 18 mars 2022, l'entreprise EUROVIA Bretagne a adressé un courrier à LTM pour solliciter une compensation financière au-delà de la révision des prix, justifiée notamment par la non prise en compte du coût du gaz dans le calcul de l'indice TP09. Parallèlement à ces clauses de révision contractuelles, le Gouvernement, par une circulaire du Premier Ministre en date du 27 mars 2022, incite les donneurs d'ordre publics à appliquer la théorie de l'imprévision aux contrats administratifs. Ainsi, cette circulaire stipule « qu'en cas de survenance d'un événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant qui en poursuit l'exécution a droit à une indemnité. Cette indemnité a pour objet de compenser une partie des charges supplémentaires, généralement qualifiées d'extracontractuelles, parce que non prévues lors de la conclusion du contrat, qui entraînent le bouleversement de son équilibre ».

A l'issue des négociations conduites avec l'entreprise EUROVIA Bretagne, il a été arrêté un montant de compensation financière de 80 482,59 € HT pour l'ensemble des chantiers réalisés de juin à octobre 2022. Ce montant a été réparti entre les 15 communes ayant réalisé des travaux d'enrobés sur cette période, au prorata du montant des travaux d'enrobés. Soit pour ANDEL :

Part compensation financière € HT	10 006,74
-----------------------------------	-----------

Lamballe Terre & Mer versera cette compensation financière à EUROVIA Bretagne, puis en demandera le remboursement aux 15 communes concernées suivant la répartition indiquée ci-dessus.

Pour formaliser l'ensemble de ces éléments, à savoir le principe d'une compensation financière au titre du programme 2022, et sa ventilation financière entre les 15 communes concernées, il est nécessaire d'établir une modification n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage passée avec Lamballe Terre & Mer.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le principe d'introduire une compensation financière au bénéfice de l'entreprise EUROVIA pour prendre en compte le surcoût lié au coût du gaz dans la fabrication des enrobés pour le programme de voirie 2022,**
- **Valide le montant total de cette compensation financière à hauteur de 80 482,59 € HT et sa répartition entre les 15 communes concernées**
- **Prend note que pour notre commune, celle-ci s'élève à 10 006,74 € HT.**
- **Accepte le principe de son remboursement à Lamballe Terre & Mer, sur présentation d'un titre de recette,**
- **Autorise Le Maire, ou son représentant, à signer la modification n°1 à apporter à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage passée avec LTM et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

Les crédits sont prévus au Budget 2023 Commune Dépenses Investissement, chapitre 21

OUVERTURE EMPLACEMENTS DEDIES A L'INHUMATION DANS L'EXTENSION DU CIMETIERE

Mme Le Maire fait le point sur l'avancement des travaux relatifs à l'extension du cimetière existant et leur propose d'ouvrir à l'inhumation cette extension du cimetière communal.

Vu Le CGCT, Vu la première délibération relative à l'achat du terrain pour l'agrandissement du cimetière autorisant la création d'un nouveau cimetière communal avant la réception de travaux prévue après l'été 2023.

Considérant la nécessité de créer de nouveaux emplacements dédiés à l'inhumation en concessions traditionnelles, en caves urnes et cases de columbarium,

Considérant la possibilité de créer des emplacements supplémentaires, tout mode d'inhumation : 70 tombes traditionnelles, 37 cavurnes, 2 columbariums, 1 ossuaire, 1 caveau, 1 emplacement enfants, 1 espace jardin du souvenir,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ouverture des inhumations dans l'extension du nouveau cimetière.
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

PARTICIPATION PAR M² DEMANDEE LORS DE L'ACCORD D'UN PERMIS D'AMENAGER CONSIDERANT QUE LE TERRAIN BENEFICIE DU BASSIN DE RETENTION COMMUNAL

Mme Le Maire propose aux de maintenir une Participation par m² à demander au lotisseur lors de l'accord d'un permis d'aménager considérant que le terrain bénéficie du bassin de rétention construit par la Commune d'Andel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, par 14 voix pour et 1 voix contre,

- *La reconduction de la participation à demander au lotisseur lors de l'accord d'un permis d'aménager considérant que le terrain bénéficie du bassin de rétention construit par la Commune d'Andel.*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, par 14 voix pour et 1 abstention,

- *Le maintien de la participation de 1€ par m² à demander au Lotisseur lors de l'accord d'un permis d'aménager considérant que le terrain bénéficie du bassin de rétention construit par la Commune d'Andel.*

CERTIFICAT ELECTRONIQUE

Mme Le Maire informe que le certificat électronique à son nom délivré par Berger-Levrault arrive à échéance fin juin 2023. Le délai pour la réception du nouveau certificat étant de 3 à 4 semaines, elle propose de passer commande.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité :

- **L'Acquisition** d'un nouveau certificat électronique auprès de Berger-Levrault,
- **L'Autorisation** donnée à Madame Le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits sont prévus au Budget 2023 Commune Dépenses Investissement, chapitre 21

SEANCE DU 3 JUILLET 2023



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire, MM. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints, MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BOUGEARD Claude, LE BOËDEC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, PÉRIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.

ABSENT EXCUSE : BERTHELOT Sophie.

SECRÉTAIRE : Monsieur BRIENS Patrick.

DEMANDE DE LA PREFECTURE 22 SUITE DISSOLUTION DU CCAS AU 1^{ER} MARS 2023

- BUDGET CCAS APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU TRESORIER

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations effectuées sont dûment justifiées

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/22 au 31/12/22, dont journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 (sections budgétaires et budgets annexes) ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4° Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Approbation à l'unanimité du Compte Administratif 2022 CCAS par Le Conseil municipal.**

- **BUDGET CCAS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.**

La Commission administrative, réunie sous la présidence de Monsieur Patrick BRIENS, 1^{er} Adjoint, Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que Mme Nicole POULAIN, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances du Centre Communal d'Action Sociale d'ANDEL en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du Budget 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SUBDIVISIONS	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
Fonctionnement	0,00	725.76	1 488.09	2 655.50	0,00	1 903.17
Investissement	0.00	.00	.00	0.00		.00
TOTAUX	0,00	725.76	1 488.09	2 655.50	0,00	1 903.17

Le compte administratif 2022 du budget CCAS est approuvé, à l'unanimité, en section de fonctionnement

➤ ***Reprise du Résultat de fonctionnement 2022 CCAS dans le Budget de la Commune 2023***

BUDGET CCAS : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022.

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Nicole POULAIN, Maire,
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- Un excédent d'exploitation CCAS de 1 903.17 Euros suite à la Dissolution du CCAS au 1^{er} mars 2023.
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT EXCEDENTAIRE CCAS	1 903.17
SECTION DE FONCTIONNEMENT CCAS	
Dépenses de Fonctionnement	1 488.09
Recettes de Fonctionnement	2 665.50
Résultat brut de la section de Fonctionnement	1 177.41
Résultat N-1 reporté (001)	725.76
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXCEDENTAIRE R 002	1 903.17
REPRISE Résultat 2022 CCAS	1 903.17
2) Report en fonctionnement R 002 Budget Commune 2023	1 903.17

DEMANDE DE SUBVENTION ARRIVEE APRES ETUDE DES DOSSIERS PAR LA COMMISSION

Madame le Maire présente aux Conseillers municipaux le courrier de demande de subvention communale du Club La Joie de Vivre d'Andel du 18/04/2023. Après lecture du courrier et la proposition de la Commission de fixer le montant de 500 €, elle propose d'attribuer la subvention communale ci-dessous au Club La Joie de Vivre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, par 14 voix pour, la subvention suivante :

Club La Joie de Vivre d'Andel	500 €
-------------------------------	-------

Les crédits sont prévus au compte 65748 du Budget primitif de Fonctionnement 2023.

CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

Mme le Maire présente la proposition financière reçue du CDG 22 pour le classement des archives communales et propose de valider ce devis après avoir choisi la durée de facturation.

L'objectif de cette intervention est tout d'abord de faciliter l'archivage au sein de la mairie et de mettre à disposition le patrimoine archivistique auprès des administrés. Par ailleurs, cette mission répond à l'obligation légale de bonne conservation des archives des communes (art.322-17 et 322-2 du Code Pénal).

Les frais de conservation des archives constituent, en effet, une **dépense obligatoire pour les collectivités territoriales** (art. L2123-2) / Le coût horaire est de 48 €. / Le coût de la mission d'archivage est de 276 heures * 48 € = 13 248 €

La proposition d'archivage pourrait être facturée sur deux ou trois exercices budgétaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition financière de 13 248 € (276 heures * 48 €)
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer le Bulletin d'acceptation de mission pour un montant de 13 248 € avec une **facturation sur 2 exercices budgétaires** ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Les crédits sont prévus au Budget Commune 2023 en section de Fonctionnement.

PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE - AVANCEMENT DE GRADE A L'ANCIENNETE.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent de la Collectivité peut être nommé au grade supérieur au titre de l'avancement de grade à l'ancienneté. Elle propose de créer le poste correspondant afin que cet agent bénéficie du grade supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer 1 poste d'Adjoint technique principal de première classe (à temps complet).
- **DECIDE** de fixer les ratios d'avancement de grade à 100% pour tous les agents.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à saisir le Comité Social Territorial (CST) pour valider la création de ce grade et à signer tous les documents ou pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2023

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'actualiser le tableau des effectifs à partir du 1^{er} octobre 2023 suite à la création du poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe du à l'avancement de grade à l'ancienneté. VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023 fixant la liste des emplois permanents de la commune, OUI le rapport de Madame le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **complète** la délibération du Conseil Municipal susvisée et **arrête** la liste des grades et emplois permanents de la commune comme suit à compter du 1^{er} octobre 2023.

	GRADE	EMPLOI – Service...	DURÉE
1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	Administratif	35 h/semaine
1	Adjoint Administratif Territorial	Administratif	30 h/semaine
1	Adjoint Administratif Territorial	Administratif	15 h/semaine
1	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Voirie Entretien Espaces Verts	35 h/semaine
1	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Voirie Entretien Espaces Verts Bâtiments	35 h/semaine
1	Adjoint Technique	Voirie Entretien Espaces Verts	35 h/semaine
1	Adjoint Technique	Voirie Entretien Bâtiments	35 h/semaine
1	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Restaurant scolaire + nettoyage + garderie	31 h/semaine
1	Adjoint Technique	Restaurant scolaire + nettoyage + garderie	28 h/semaine
1	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Ecole + Restaurant scolaire	35 h/semaine
1	Agent Spécialisé Principal 1 ^{ère} classe écoles maternelles	Ecole + Restaurant scolaire	31 h/semaine

SERVICE COMMUN VOIRIE LTM : PROPOSITION D'ADHESION AU PROGRAMME 2024-2027

Lors de la création de Lamballe Terre & Mer, la communauté d'agglomération a acté le principe d'assister les communes, qui le souhaitent, pour la gestion de leurs programmes de voirie rurale. Ces programmes concernent les voiries revêtues faisant partie du domaine public communal, et situées hors agglomération. Les travaux consistent, sur un linéaire défini par chaque commune, à procéder à la mise en œuvre d'un revêtement bitumineux ou d'un enduit superficiel, ainsi que les travaux connexes suivants :

- Curage de fossés, / Dérasements d'accotements, / Reprise busage en entrée de champs,
- Mise à niveau des accotements, / Mise à niveau des ouvrages /Purges avant revêtements,
- Réfection signalisation horizontale

Après trois programmes annuels de 2018 à 2020 et une période triennale de 2021-2023, il a été convenu lors de la réunion avec les communes intéressées du 13 juin 2023 de repartir sur une période de 4 ans de 2024 à 2027.

Conformément aux dispositions des articles L.2411-1, L.2421-1 à L.2421-5 et L.2422-2 à L.2422-13 du livre IV du Code de la Commande Publique relatif aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée, il est proposé de confier à Lamballe Terre & Mer la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux. Ainsi, Lamballe Terre & Mer aurait en charge les missions suivantes :

- Estimation des travaux,
- Etablissement du cahier des charges de consultation des entreprises de travaux,
- Préparation, passation et notification du marché de travaux,
- Suivi des travaux,
- Gestion administrative et financière des travaux,
- Assistance à la réception des travaux et pendant l'année de parfait achèvement.

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage serait spécifiquement établie entre Lamballe Terre & Mer et les communes intéressées pour leurs programmes correspondants à la période 2024-2027. Madame Le Maire donne lecture du projet de convention aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour

- **APPROUVE** le principe de la délégation de la maîtrise d'ouvrage à Lamballe Terre & Mer pour la gestion du programme de voirie rurale sur la période 2024-2027 de la commune,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage afférente, annexée à la délibération, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2023



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire, MM. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints, MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BOUGEARD Claude, LE BOËDEC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, PÉRIGOIS Emmanuel, RONDEL Daniel, BERTHELOT Sophie.

ABSENT EXCUSE : RAMAGE Soizic (pouvoir Daniel RONDEL) ; MOREL Anne (pouvoir Nicole POULAIN)

SECRÉTAIRE : Monsieur BOURDE Sylvie

APPROBATION DU RAPPORT N° 06-2023 DE LA CLECT DE LAMBALLE TERRE & MER

Madame Le Maire donne la parole à Madame BOURDÉ Sylvie, Adjointe, qui présente aux Conseillers municipaux le Rapport N° 06-2023 de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT) de Lamballe Terre et Mer.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer procède à l'évaluation des charges liées aux transferts ou à la restitution de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté. Elle a voté son 6^{ème} rapport lors de sa séance du 29 juin dernier.

Les communes membres de Lamballe Terre & Mer disposent d'un délai de 3 mois suivant sa notification pour adopter ce rapport à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les attributions de compensation seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la délibération 2017-25 du 10 janvier 2017 portant création et désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées, le rapport N°06-2023 approuvé par la CLECT en séance du 29 juin

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport N°06-2023 de la CLECT,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

BOULANGERIE : DECISION A PRENDRE

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la délibération du 27 mars 2023 a validé le nouveau montant des loyers de la boulangerie qui s'établissent à :

450 € pour le logement d'habitation et 500 € pour le bail commercial pour les futurs potentiels acquéreurs afin de retrouver une dynamique dans le bourg ainsi que l'autorisation donnée au Maire ou son représentant pour céder le four aux prochains boulangers avec le fonds de commerce et informe de la reprise de la boulangerie par les nouveaux acquéreurs prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix Pour,

- **VALIDE 3 mois gratuits pour le loyer du bail commercial des nouveaux boulangers à compter de l'ouverture**
- **VALIDE la Cession à l'euro symbolique du matériel d'exploitation ainsi que du four de la boulangerie**
- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et à rattacher toute délibération nécessaire à l'ouverture de la boulangerie avant le prochain conseil municipal après consultation des élus.

MOTION DE SOUTIEN AUX EHPAD PUBLICS

Mme Le Maire présente le message du Maire de La Roche-Jaudy, représentant du collectif des Maires mobilisés, dans lequel il propose la signature d'une motion de soutien aux EHPAD publics.

Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics, plusieurs élus municipaux des Côtes d'Armor se sont réunis plusieurs fois en présence également des directions d'établissement. Tous partagent le même constat alarmant.

Les élus responsables d'EHPAD sur leur territoire appellent l'ensemble des élus, conseillers municipaux et conseillers communautaires des Côtes d'Armor, à les soutenir en adoptant la motion ci-jointe, pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens dans notre département.

Les élus des Côtes d'Armor rappellent le rôle de « 1^{ère} ligne » des maires et des conseillers municipaux.

Nous sommes tous concernés, même les communes n'ayant pas d'EHPAD sur leur territoire, car c'est bien l'accueil de tous nos anciens qui est concerné. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général.

« Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'Etat de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** cette motion de soutien aux EHPAD publics avec un élargissement de soutien aux services d'aide à domicile
- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer cette motion de soutien aux EHPAD publics

Madame, Monsieur,

Lamballe Terre & Mer, maître d'ouvrage des travaux de mise en séparatif des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement collectif dans le bourg d'Andel, a constaté une malfaçon dans la mise en œuvre des enrobés de la rue Abbé Hingant.

En accord avec les Elus de la commune d'Andel, il a été demandé à l'entreprise SRTP, titulaire du marché de travaux, de reprendre à ses frais la totalité de la couche de roulement de la rue concernée.

Ainsi, à compter du 2 octobre 2023 et jusqu'au 6 octobre inclus, la section de voirie comprise entre la rue du Courtil et la rue du Vieux Moulin sera reprise. La section de pavés refaite également en avril 2023 n'est pas concernée. Une déviation sera mise en place pour permettre la réalisation de ces travaux sous route barrée.



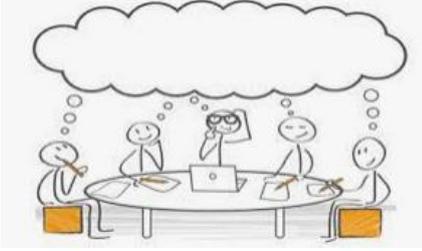
- ① Zone de travaux de réfection
- ② Déviation par la rue du Courtil, la rue de La Vieille Forge et la rue du Bignon
- ③ Déviation par la rue du Vieux Moulin et la rue de La Garenne

La circulation et le stationnement seront interdits dans la section en travaux, l'accès aux commerces et les accès riverains seront maintenus en permanence. Pour la réalisation des enrobés de surface, la circulation sera interdite (y compris pour les riverains).

Pour toute observation ou complément d'information, vous pouvez prendre contact avec la Direction Aménagement de Lamballe Terre & Mer au 02 96 50 59 37 ou par courriel à l'adresse amenagement@lamballe-terre-mer.bzh.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et vous prions de bien vouloir nous excuser pour ces perturbations.

INVITATION : RENCONTRE CITOYENNE RÉAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG



Rencontre citoyenne...
le 16 octobre - 20 heures
Salle Méridel

Comme nous nous y étions engagés dans le précédent magazine « Au Cour'Andel », vous êtes tous conviés à participer à la rencontre citoyenne le **lundi 16 octobre prochain, 20 heures, salle Méridel**.

Vous pourrez ainsi contribuer, avec les élus, au **projet de réaménagement des rues du Courtil – des Bouleaux – des Cerisiers et du Chemin de Bellevue** (cf. ci-contre).

Le Maître d'Oeuvre, présent ce jour-là, répondra aux diverses propositions et/ou interrogations de chacun(e) d'entre nous.

Au plaisir de vous y retrouver.



LES AINEES d'Andel et de Coëtmieux

Comme chaque année, nos aînées d'ANDEL et de COETMIEUX ont clôturé la saison par une sortie sur la digue de PLENEUF VAL ANDRE.

L'occasion de se dégourdir les jambes et de papoter autour d'une table au Casino en partageant un goûter de leur choix (crêpes, boissons chaudes ou froides...).



Merci aux accompagnateurs pour ce beau moment de convivialité !

Si vous souhaitez rejoindre cette belle équipe chaque premier lundi du mois, vous y serez les bienvenus(e)s. Contact – 06.30.57.57.02.

Boîte aux lettres accessible et bien identifiée est «facteur» d'un courrier bien distribué ! ...



Tout comme l'eau sort du robinet, il nous paraît évident de trouver notre courrier dans notre boîte aux lettres.

Même si parfois, par facilité, nous serions tentés de placer cette boîte aux lettres juste à côté de notre porte d'entrée, il faut savoir qu'il existe des normes relatives aux emplacements des boîtes aux lettres. Ainsi, celles-ci doivent (sauf dérogations) se trouver **en front de rue et directement accessibles au véhicule du facteur notamment**. Il est également indispensable d'indiquer le nom et le numéro de maison sur chaque boîte aux lettres.

CHEQUE ENERGIE Nouveautés pour 2023



Les démarches liées au chèque énergie peuvent désormais être effectuées en ligne, sur : chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire.

Pour vérifier l'éligibilité au chèque énergie 2023 : chequeenergie.gouv.fr.

Le chèque énergie peut également être utilisé pour payer :

- factures d'électricité ou de gaz.
- achats de combustibles pour le logement (fioul, propane, bois, etc.).
- travaux de rénovation énergétique.
- charges d'énergie incluses dans la redevance si logement-foyer conventionné APL, un EHPAD, un EHPA ou USLD.

Il est possible de cumuler le chèque énergie avec d'autres aides (dispositif "MaPrimeRénov" ou encore l'indemnité inflation).

N.B. : Attention, aucune sollicitation ou démarchage n'est entrepris pour bénéficier du chèque énergie. Soyez vigilant et refusez toute offre ou demande en ce sens.

Vidéo explicative disponible : [Comment utiliser le chèque énergie ?](#)



En covoiturant avec Ouestgo sur 10 trajets inférieurs à 80 km chacun, vous pouvez bénéficier d'une prime :

10 trajets en covoiturage, c'est par exemple 5 aller-retour au travail.

C'est vite fait !

Le 1^{er} trajet en covoiturage doit être réalisé en 2023. La prime s'inscrit dans le nouveau Plan national covoiturage du quotidien de l'État.

Page d'information : www.ouestgo.fr/mobilite

Des questions ?

Contactez Chloé Sénéchal

07 66 35 95 00

chloe@ehop.bzh



ÉCHOS DES COMMERCANTS...

Des nouvelles de la boulangerie d'Andel



Le bruit court depuis quelques temps maintenant : on reprend la boulangerie !

Comme certains d'entre vous ont pu le voir, ça bouge dans la boulangerie ! Nettoyage, peinture, nouveau design. Que de changements !

D'ailleurs, qui dit repreneur dit nouveau nom : votre boulangerie s'appellera désormais "Le panier d'Andel".

Des présentations s'imposent.

Nous sommes un jeune couple, de 24 et 26 ans, parents d'une caractérielle mais adorable petite fille, Alya.

Nacer, votre nouveau boulanger, est diplômé d'un CAP boulanger et fort de plus de 8 ans d'expérience. Originaire du sud, il est réputé entre Marseille et Vitrolles (13). Sa meilleure qualité ? Il aime passionnément son métier et a le goût du travail bien fait.

Eva sera votre vendeuse. Sa bonne humeur et son sourire sont scotchés sur son visage en tout temps. Elle a à son actif 5 ans de vente en boulangerie mais aussi deux diplômes en communication et marketing digital. D'ailleurs, elle a créé des comptes Facebook et Instagram pour la boulangerie sous le nom "Le panier d'Andel". Abonnez vous pour être informés de toutes les actualités mais surtout pour partager avec nous le quotidien de la boulangerie !



Concernant la boulangerie, nous serons ouverts tous les jours, même le dimanche, de 6h30 à 13h, puis de 15h00 à 19h30, sauf le jeudi qui sera notre jour de fermeture hebdomadaire.

Nous vous proposerons une gamme variée de pains spéciaux (pain aux céréales, pain complet, pain au maïs, etc), de baguettes (tradition, tradition céréales, baguettes blanches, baguette au levain, etc), des viennoiseries 100% maison, des salés (pizzas, quiches, sandwiches, ficelles apéro aux lardons, etc), des pâtisseries, et de l'épicerie sucrée (cookies, sablés, cakes citron, cakes caramel, etc).

Mais vous serez bien mieux informés en venant y faire un tour !

Pour finir, nous tenons à remercier Madame la Maire et toute l'équipe d'élus qui ont été d'une très grande générosité, d'une très grande aide, qui nous permettent à nous de bien nous installer, sans tracas, et à vous d'avoir une boulangerie qui évite la fermeture malgré le coût excessif de l'énergie !

ÉCHOS DES ASSOCIATIONS...

COMITE DES FETES

Samedi 21 octobre à la salle du vieux-Moulin (20h30)



Le samedi 21 octobre à 20h30 l'imitateur humoriste Bruno BLONDEL , figure incontournable de la scène française investira celle du Vieux-Moulin avec son nouveau spectacle « **L'humour fait son cinéma** ».

Seul en scène avec la présence d'un écran, il rendra hommage à **la belle chanson française** avec des duos revisités, réorchestrés, réinventés et surtout des **chansons originales** détournées, ponctuées d'extraits de cinéma et d'images d'archives revues et corrigées.

Il modifie sa voix sur de nombreux medleys et enchaînements favorisant ainsi plus la **performance vocale** que la chanson satirique.

Grâce à son talent vous ressentirez l'émotion de tandems qui n'ont jamais existé : **Lama/Dalida, Piaf/Hallyday, Montagné/Ray Charles, Cloclo/Sinatra...**

Le temps d'une soirée, vous retrouverez l'insouciance des **duos mythiques** des Carpentier et plongerez dans des ambiances aussi insolites que variées (du cinéma de Pagnol aux années 80, en passant par la nouvelle vague, l'avènement des comédies musicales ou encore le cinéma d'Audiard).

Enfin, il crée un personnage récurrent, **BERNARD l'agriculteur de "l'Amour est dans le pré "** qui, au fil du spectacle, cherche désespérément l'ame sœur !

Tout un programme où la nostalgie et l'humour seront au rendez-vous pour agrémenter un moment inoubliable.

Tarif adulte : 12€ sur réservation

15€ sur place

Tarif enfant : 5€ (moins de 12 ans)

Renseignements et réservations auprès de Serge Guoussan au 06 62 63 51 90

<https://comitedesfetesandel.com>

ANDEL'IR

De retour en 2024.

C'est avec un immense plaisir que l'équipe Andel'ir vous annonce sa nouvelle édition 2024 qui aura lieu les 26 et 27 avril prochains, vingt ans après la création du festival.

Cette édition verra aussi un nouveau bureau à sa tête :

***Gwendal Bertrand et François Jaffrelot (co-présidents),
Jocelyn Avril et Alexane Le Flochmoen (trésorier et vice-trésorière),
Léa Le Roux et Alban Carfantan (secrétaire et vice-secrétaire).***



L'association rappelle qu'elle recrute toujours des jeunes motivés pour la rejoindre !

Elle souhaite ainsi la bienvenue à Léa Lebras, Aurore Guihot, Mathis Campana, Violette Samson et Antoine Renouard.

L'équipe remercie les andelois présents à l'AG et voudrait adresser ses chaleureux remerciements à Calvin et Lucie pour le temps et l'investissement passés à faire rayonner notre festival et notre village.

*Andelirement vôtre,
L'équipe Andel'ir.*



L'heure de la rentrée a sonné pour les transports scolaires aussi.

Lamballe Terre & Mer, dans le cadre d'une concession de service public (2020-2026) a confié la réalisation du transport sur le territoire à des entreprises dont c'est le métier.

Ainsi, le transport scolaire est assuré par : TransdevCAT 22 (St Brieuc), les cars Le Vacon (Lamballe) et les cars Rouillard (Plérin). Ce sont près de 50 circuits qui sont proposés sur le territoire. Pour l'année scolaire 2023-2024, 2 720 élèves sont inscrits sur les lignes Scolibus (Réseau Distribus) et les lignes BreizhGo du territoire dont près de 2 000 passent par la gare routière.

Malgré le manque d'effectif de chauffeur subit par l'ensemble du pays, l'intégralité des services sont couverts (Scolibus/lignes et circuits régionaux) sur le territoire.

24 nouveaux arrêts

Sur les lignes Scolibus : 47 demandes ont été reçues avant fin mai. Après étude de faisabilité (technique, sécurité...) 24 ont été validées, soit plus du double par rapport à l'an dernier.

Maintien des navettes à Lamballe-Armor

Les navettes mises en place pour le collège Simone Veil, le lycée St Joseph et le collège Sacré Coeur sont maintenues. Elles partent de la gare routière à 7h50. La dépose et reprise des élèves du collège du Sacré-Coeur se fera sur le parking en face le plan d'eau.

Coût du transport pour l'Agglomération

Lamballe Terre & Mer finance le transport scolaire à hauteur de 880 € par élève pour l'année scolaire, soit un reste à charge pour les familles de 1€ par jour l'aller-retour par jour d'école.

À savoir

Tout élève domicilié et scolarisé dans l'une des 38 communes de Lamballe Terre & Mer, et souhaitant bénéficier du transport scolaire pour la rentrée 2023 doit s'inscrire auprès du service Distribus. Une rubrique dédiée au transport scolaire (Scolibus) est accessible sur le site distribus.bzh ou en contactant le 0 800 18 10 10 (appel gratuit) Les familles peuvent y retrouver toutes les informations sur les conditions d'accès au transport scolaire et d'inscription, les tarifs ainsi que les modalités de paiement, les circuits et les horaires.

Pour les élèves domiciliés sur Lamballe Terre & Mer et scolarisés en dehors de notre agglomération, merci de vous adresser auprès de la région Bretagne breizhgo.bzh ou au 02.99.300.300.

Sept. - Fév.
2023-2024

Lamballe Terre & Mer

Info Jeunes

EXPLORER LES POSSIBLES

Espace d'accueil anonyme et gratuit

lamballe-terre-mer.bzh

LAMBALLE
TERRÉ & MER
Communauté d'agglomération

Structure Info Jeunes

Espace Enfance Jeunesse
15 rue Saint-Martin
Lamballe-Armor
Tél. 02 96 50 87 90 - 06 79 98 73 57
sij@lamballe-terre-mer.bzh

Horaires période scolaire :

Lundi : de 13h30 à 17h30
Mardi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30
Mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Jeudi : fermé
Vendredi : de 13h30 à 17h30
Samedi : de 9h à 12h

Horaires période vacances scolaires :

Lundi, Mardi et Mercredi :
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Jeudi : fermé
Vendredi : de 13h30 à 17h30

**Rendez-vous possible
dans ta commune,
la Structure Info Jeunes vient à toi !**

Suivez-nous sur Facebook et Instagram

@InfoJeunesLTM
 @sijlamballetterremer

Les ateliers (sur inscription)

À LA DÉCOUVERTE DE TA STRUCTURE INFO JEUNES :

- > **mercredi 4 octobre** de 15h à 16h30 Lamballe-Armor

FORMATION BAFA, RECHERCHE DE STAGE PRATIQUE

- > **mercredi 15 novembre** de 14h30 à 16h30 Lamballe-Armor

BAFA DATING, PRÉPARE TON ENTRETIEN DE STAGE PRATIQUE

- > **mercredi 6 décembre** de 14h30 à 17h Lamballe-Armor

CRÉE TON PROJET DE FORMATION MOTIVÉ POUR PARCOURSUP

- > **mercredi 24 janvier** de 14h à 15h30 Lamballe-Armor

À LA RECHERCHE DE MON JOB SAISONNIER

- > **mercredi 31 janvier** de 14h à 16h Lamballe-Armor

PARTAGE D'EXPÉRIENCE ET CONSEILS POUR LE BABY-SITTING

- > **mercredi 27 décembre** de 13h30 à 17h Lamballe-Armor

FORUM DES EMPLOIS SAISONNIERS

Entrée libre. Rencontre des professionnels de l'animation, la grande distribution, l'agro-alimentaire, le tourisme et postale !

Samedi 17 février de 13h30 à 17h30 Lamballe-Armor

ZOOM 15^{ÈME} INFO JEUNES
Les différentes formes de mobilité (Au pair, woofing, PVT, Bénévolat, SVI...):

- > **samedi 14 octobre** de 10h à 12h Lamballe-Armor

Formation BAFA, recherche de stage pratique

- > **mardi 24 octobre** de 14h30 à 16h30 Jugon-les-Lacs (Dolo)

Mon 1^{er} C.V, ma 1^{ère} lettre de motivation pour un stage, pour un job saisonnier

- > **mercredi 25 octobre** de 14h30 à 16h30 Lamballe-Armor

Faire du babysitting

- > **jeudi 26 octobre** de 13h30 à 17h Saint-Alban

Présentation engagement jeunes (Bénévolat, SNU, pass'engagement...):

- > **vendredi 27 octobre** de 15h30 à 16h30 Lamballe-Armor

Associations jeunes «Pique-nique des assos» :

- > **samedi 28 octobre** de 11h à 14h Bréhand

Forum «Ose, Bouge & Découvre»

Mercredi 18 octobre de 14h à 18h à Guingamp

Forum départemental Info Jeunes de la Mobilité Internationale. (Transport possible)

Pièce de théâtre sur le « Bien Vieillir »



Théâtre
«Madame Reinette»
À Saint-Alban !

Vendredi 27 octobre 2023 - 14h30
Salle municipale

Suivi d'un pot convivial !

Viellir en sécurité, ensemble avec SOLIHA & la compagnie Folia!

C'EST GRATUIT ! À destination des seniors, leurs aidants et leur famille !

Contact et renseignements :
02 96 62 22 00
prevention22@solihha-bretagne.fr
Ou au près de votre mairie

Metteur en scène : C.Ain
Auteur : C.Roucher & E.Le Bras
Musique : M.Prigent



Evènements à venir

Lundi 16 octobre
Réunion citoyenne
Salle Méridel

Samedi 21 octobre
Spectacle humoristique
Salle Vieux Moulin
Organisation : Comité des Fêtes

Dimanche 19 novembre
Bourse aux Jouets
Salle Vieux Moulin
Organisation Avant Garde

Samedi 2 décembre 2023
Repas du Foot
Salle du Vieux Moulin

Week-end du 9 et 10 décembre
Marché de Noël
La Ferme de Marie Jeanne
avec la participation de l'OGEC

Dimanche 31 décembre
Réveillon
Salle du Vieux Moulin
Organisation : Comité des Fêtes

Murmures du Guessant

Deux marcheurs solidaires de l'association **Imagine For Margo** réalisent un tour de France pour combattre le cancer des enfants.

Le 15 septembre, au cours de leur étape **Pléven-Andel**, ils se sont présentés en mairie pour solliciter un hébergement. Gracieusement, un Andelois qui était là, leur a proposé l'hospitalité. Touchés de cet accueil chaleureux et spontané, ils ont souhaité poster sur les réseaux, toute leur reconnaissance envers la commune et cet administré au grand coeur !.....

Si vous souhaitez en savoir plus :

 YouTube
<https://www.youtube.com/channel/videos>

Gina Tina

Gina Tina ; TOUR de FRANCE à pied - J 137 - Qui est Loona ? et pourquoi ? Andel à Saint Brieuc. 395 views ; TOUR de FRANCE à pied - J 136 - mes chaussettes - ...



Directeur publication : Nicole POULAIN ; **Comité rédaction** : Sylvie BOURDE, Anne MOREL, Emmanuelle LE GUILLOU, Nadine LE NOTRE, Maurice ANDRIEUX, - **Rapporteur des séances municipales** : Christine LEMAITRE GOMET

Prochaine parution d' « AU COUR'ANDEL » : Fin JANVIER 2024